

ISÈRE

Des associations mettent en demeure STMicroelectronics

Emmanuelle Dufféal



Le géant industriel STMicroelectronics est implanté à Crolles. Photo Le DL /Stéphane Pillaud

Le récent rapport d'enquête publique relatif à l'agrandissement du site de STMicroelectronics, à Crolles, a poussé huit associations et collectifs citoyens à mettre en demeure l'industriel, estimant « qu'il ne respecterait pas ses obligations environnementales » et, par conséquent, la loi sur le devoir de vigilance.

Jeudi 7 décembre, la conférence de presse organisée par huit associations environnementales et collectifs citoyens*, se définissant comme des « actionnaires pour le climat », a posé un premier jalon, plutôt inédit, dans l'histoire industrielle de l'Isère. Il marque un point de départ, qui va se concrétiser par la mise en demeure du géant des semi-conducteurs, STMicroelectronics, de respecter ses obligations environnementales. Le « bon élève de la souveraineté industrielle » proclamé par le président Macron, est aujourd'hui mis au banc des accusés.

Cette action pourrait bien d'ailleurs devenir « une affaire » au regard de l'aide publique monumentale - 2,9 milliards d'euros - versée par l'État à l'industrie iséroise devenue incontournable sur le marché de la puce électronique. « On ne peut pas donner de chèque en blanc à une entreprise qui ne remplit pas ses obligations environnementales », a lancé sans état d'âme, jeudi soir, le conseiller régional Pierre Janot (groupe écologiste) et président de l'Observatoire finance climat biodiversité. Et ce n'est plus le militant mais l'avocat qui a d'ailleurs fixé un ultimatum au groupe. Il a trois mois pour « se mettre en conformité avec la loi ». À défaut, les associations et collectifs saisiront le tribunal administratif de Nanterre.

Les associations et collectifs engagés dans cette procédure s'appuient sur la loi concernant le devoir de vigilance. Ce texte oblige les grandes entreprises françaises à identifier les risques associés à son activité et à détailler les mesures prises pour prévenir les atteintes graves à l'environnement et aux droits humains dans un plan de vigilance rendu public.

Tout est parti du récent [rapport d'enquête publique relatif à l'agrandissement du site crollois, remis par les commissaires au préfet de l'Isère](#). Car si ce rapport s'avère au final favorable au géant des semi-conducteurs, il reste très sévère et surtout fortement écorné par de sérieuses réserves, notamment sur les impacts environnementaux de cet agrandissement.

Rappelons que ce projet, aujourd'hui plus que controversé, vise au triplement des capacités locales de production d'ici 2026. Et selon "les actionnaires pour le climat", il pourrait contribuer « à l'émission de plus de 160 000 tonnes de gaz à effet de serre par an, au prélèvement de 4,5 millions de m³ d'eau par an, à l'artificialisation de 128 400 m² de terres et à une pollution induite due à ses rejets en azote, cuivre et phosphore équivalente à un bassin de vie de 115 000 habitants. »

Les huit associations reprochent aussi à l'entreprise, entre autres, « son mépris vis-à-vis du public en refusant tout débat démocratique au sein de la Commission nationale du débat public (CNDP) ». Et enfin son « opacité en ne communiquant ni son plan de vigilance, ni son plan hydrique en cas de sécheresse, et l'absence de cartographie des risques ».

Ce à quoi STMicroelectronics a répondu sans plus de détails : « Le groupe établit, publie annuellement un plan de vigilance, et le met en œuvre de manière effective. »

* La Confédération paysanne ; France Nature Environnement Isère ; l'Observatoire finance-climat-biodiversité ; les collectifs STopMicro, Grignon pour l'autonomie alimentaire dans le Grésivaudan et Grési'Citoyens ; l'association GRENE et la coopérative Métamorphose.

